

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7782

présenté par
Mme Lorho et Mme Ménard

AVANT L'ARTICLE 44

À la fin de l'intitulé du chapitre II, substituer au mot :

« modernisés »

le mot :

« renforcés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modernité n'est en aucun cas un gage de fiabilité. Il est préférable de renforcer les droits familiaux plutôt que de les moderniser.